



PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 NOVEMBRE 2006

ORDRE DU JOUR

- I - VOYAGES
- II - BUDGET
- III - QUESTIONS DIVERSES

Sièges : 24
Quorum : 13
Présents : 20

Voir liste jointe

La Secrétaire de Séance

Le Président

V. LAFFARGUE

J. MAYLIN

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17h40.

Le Président du Conseil d'Administration demande aux membres présents s'ils ont bien reçu le compte rendu du dernier Conseil d'Administration et s'ils ont des remarques à faire sur celui ci. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil d'Administration peut débiter.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président du CA demande si M. TOURON, Conseiller Général et Mme COUSIN, représentante des parents d'élèves ont bien reçu le courrier qu'il a adressé au Conseil Général suite à la demande de Mme COUSIN sur l'achat de casiers pour tous les élèves et ceux de 6^{ème} en particulier. Les deux personnes étant présentes, la réponse est positive.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration de remarquer l'équipement en chaises neuves de la salle du Conseil d'Administration. Le Conseil Général de Lot et Garonne a doté l'établissement d'une enveloppe budgétaire qui leur a permis d'acheter 110 chaises, 40 tables individuelles, 4 tableaux blancs dont 1 avec portées musicales, 1 mobile, 1 de 1m 20 / 2m et 1 de 1m 20 / 1m.

I - VOYAGES

Le Président du Conseil d'Administration présente les 2 voyages simultanément en faisant remarquer que la participation du Foyer Socio Educatif prévue est de 2.444 € pour l'Espagne et de 6.800 €. Après consultation du trésorier du FSE, le montant de l'aide prévue risque de ne pas pouvoir être assuré par le FSE. Aussi, nous proposons de voter le budget pour le voyage en Lozère et de prévoir l'organisation du voyage en Espagne uniquement si le FSE donne une réponse favorable pour l'aide demandée.

Une question est posée sur le choix du voyage à ajourner. M. DUBRUN précise que les élèves de 3^{ème} qui participent au voyage en Espagne ont déjà bénéficié d'un voyage en Lozère et pour une partie d'entre eux, du voyage en Italie. Nous espérons tout de même pouvoir proposer à nos élèves cette sortie qui fait partie du projet d'établissement dans le cadre de l'ouverture sur l'Europe.

M. MORENO demande si le voyage en Lozère pourrait être organisé ailleurs et à moindre coût. Le Président répond que ce voyage a déjà fait l'objet d'une réservation dans le centre OSCA et qu'il est impossible de le modifier sans pénalité financière

M. CHAUFFEPIED nous quitte à 18h00, étant appelé pour une intervention en tant que pompier volontaire.

A - ESPAGNE

Question soumise au vote : « Pourra-t-on organiser ce voyage si le FSE donne son accord pour l'aide demandée ? »

VOTE :

Voteants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

B - LOZERE

Question soumise au vote : « Peut-on organiser ce voyage ? »

VOTE :

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

II - BUDGET ANNEE 2007

La proposition de répartition du budget pour l'année 2007 est calculée en fonction des éléments suivants :

La subvention de fonctionnement du Conseil Général du Lot-et-Garonne a été augmentée de 9.03 % (soit 4 343 €) par rapport à la dotation initiale de 2006 soit **52 454 €**. Cette augmentation tient compte notamment de la reconduction de la dotation complémentaire faite pour le financement des frais de gaz de 2 900 €. En fait la dotation 2007 est ainsi en hausse de 2.4 % par rapport à la dotation 2006. (initiale 48111 € + 2900 €)

1) Cette subvention est allouée pour couvrir l'ensemble des besoins de l'exercice 2007 :

- le fonctionnement courant (viabilisation, entretien locatif des bâtiments, frais d'administration et d'enseignement).
- Le renouvellement et le complément de matériel.

Sont exclus de cette dotation les dépenses pédagogiques à la charge de l'Etat :

- la maintenance des matériels informatiques acquis par l'Etat
- les fournitures des manuels scolaires
- les projets d'action éducative
- la recherche et l'expérimentation pédagogique.

Cette subvention est inscrite en recettes au compte 7443 du Service Général pour 52 154.00 € et au compte J1 Enseignement technique pour 300.00 €.

2) Les produits scolaires s'élèvent à 60 060.00 €. Il s'agit du paiement des frais de demi-pension par les familles soit 400.40 € tarif annuel 2007 voté au CA du 8 novembre 2006.

Les hébergements des commensaux s'élèvent à 10 342.00 €.

Une subvention ONILAIT évaluée à 150 €.

3) L'intégration de la subvention d'Etat « LOLF » reprend en fait les reliquats de l'enveloppe voté par le CA en juin 2006 (FSC, manuels scolaires, carnets de correspondance, projets d'action, frais de reprographie). Nous voterons en juin 2007 la répartition de la subvention LOLF année scolaire 2007/2008.

La Gestionnaire effectue ensuite l'analyse des prévisions de recettes du service général par chapitre et par compte.

➔ SERVICE GENERAL

Recettes

Ch. 70 - Objets confectionnés (technologie) 850 €

Et autres produits annexes (dégradation, pertes...) 300.00 €

Ch. 741 - Report des crédits LOLF votés en CA le 27 juin 2006 et reliquats

Ch. 744 - Subvention de fonctionnement réservée au SG pour 52 154.00 €.

Ch. 75 - Il s'agit de la contribution du Service Spécial R2 (restauration) au Service Général de 6 091.96 € pour l'achat de matériel de cuisine, produits d'entretien, linge, vêtement, viabilisation (eau, gaz, électricité), spécifique au fonctionnement R2.

Le Total des recettes du SG s'élève à 80 171.70 €.

Les ouvertures de crédits sont ensuite abordées.

Dépenses

Ch. A1 - Augmentation du 6067 fourniture et matériel d'enseignement de 12.45 %

Ch. A2 - Reliquats des crédits LOLF

Ch. B - Compte 60612 gaz - Augmentation de 30.28 % correspondant à l'augmentation attribuée par le Conseil Général pour la consommation de gaz.

Ch. C - Pas de changement

Ch. D - Report des crédits LOLF (carnets de correspondance) soit 1314.41 €

compte 6064 Augmentation de 100 €

compte 6068 Baisse de 400 €

compte 6264 Baisse de 1000 € (installation de l'ADSL donc baisse de la facturation)

Montant reporté sur le compte 6265 affranchissement (coût de plus en plus lourd concernant gestion des absences des élèves)

Création d'un compte 6566 Contribution groupe service (frais administratifs CAE)

Ch. F - Report des crédits LOLF (FSC)

Le total des ouvertures de crédits au SG s'élève à 80 171.70 € €

→ SERVICES SPECIAUX

Recettes

J1 - Pas de changement

J 31 - Reliquats crédits LOLF

N 3 - Cette année 2 voyages sont prévus un en Espagne et l'autre en Lozère. Nous aurons à voter courant 1^{er} semestre 2007 le voyage en Italie.

R2 - Le montant du chapitre est estimé à 70 552.00 €

R84 - Rémunération des CAE (2 contrats)

Le total des recettes et des ouvertures de crédits des services spéciaux s'élève à 130 433.59 €

Dépenses

J1 - Pas de changement.

J31 - Reliquats crédits LOLF

N 3 - Voyage en Espagne

Voyage en Lozère

R2 - Le montant du chapitre est estimé à 70 552.00 €

R84 - Gestion des CAE (2 contrats).

Le total des recettes et des ouvertures de crédits des services spéciaux s'élève à 130 433.59 €

Conclusion :

Total général des recettes en première section 210 605.29 €
Total général des ouvertures de crédits 210 605.29 €

VOTE :

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

III - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A - EPCP : ETAT PREVISIONNEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La législation des marchés publics ayant évoluée, le Chef d'Etablissement propose un état prévisionnel de la commande publique pour l'année 2007. Cet état recense les divers marchés et permet donc au CA de donner l'autorisation au Chef d'Etablissement de passer les commandes.

VOTE :

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

B - DBM N° 10 EXERCICE 2006 POUR INFORMATION

Cette décision concerne l'attribution d'une subvention du Conseil Général du Lot-et-Garonne pour financer le remplacement du ballon d'eau chaude de la demi-pension.

Ch 744 compte 74438 autres subventions du département

= 7 194.00 €

Ch ZD compte 2135

= 7 194.00 €

C - RAPPORT ANNUEL SUR LE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT (voir document joint).

Durant l'énoncé du rapport, Mme LASMEZAS nous quitte à 18h40 et M. TOURON à 18h50.

D - QUESTIONS DIVERSES

Mme COUSIN souhaite avoir plus d'informations sur la note de vie scolaire, le Principal l'informe que cette note est attribuée par le Chef d'Etablissement sur proposition du Professeur Principal et du CPE. Afin d'éviter la « double peine » il a été décidé pour un élève « normal » d'attribuer une note entre 18 et 20. Par contre, pour les élèves dont le fonctionnement ne répond pas aux critères du règlement intérieur (dans et en dehors de la classe), il a été décidé d'attribuer des notes pouvant atteindre 12. Il est donc conseillé aux parents sur le bulletin trimestriel, d'analyser la note de vie scolaire de leur enfant en fonction

de la note la plus élevée, la note la plus basse et la moyenne de la classe. Ainsi, un élève qui a 18 pour une moyenne de classe de 19.2 ne pourra pas considérer avoir eu une très bonne note.

Mme COUSIN regrette également le manque d'information des élèves sur la sexualité. Le Principal lui rappelle qu'une intervention du planning familial était organisée par les services de santé de l'éducation nationale, mais comme nous n'avons plus de médecin scolaire dans l'établissement et une infirmière de manière épisodique, nous solliciterons nous-mêmes le planning familial pour organiser une information. De toute manière, l'enseignement en SVT prévoit une information sur la sexualité des adolescents.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19h30.